



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N°17/2023

Date de convocation : **23/02/2023**

Conseillers en exercice : **33**

Présents : **26**

Votants : **33**

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du Jeudi 2 Mars 2023 – 18h30

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Julien PORTIER**

Objet : Pôle touristique des Sources : bilan de la concertation publique préalable

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

BALMONT Nicolas
BERNARD Anne-Marie
BOURNE Hervé
BRACHET Marc
BRUNET André
CARRIER Kelly
CHAPPET Philippe
CREPEL Yves

COUTIN Michel
DALEX Jacques
DENAMBRIDE Julie
DOMENGE-CHENAL Michèle
DUMONT-THIOLLIERE Christine
FERNANDEZ Sophie
GAILLARD Claude
GOURDIN Margaret

LITTOZ Lucie
MILLET-URSIN Marc
PAGET Marc
PETIT Monique
PONTHIEU Eric
PORTIER Julien
PRUD'HOMME Philippe
SCHERMA Sébastien

TREMBLAY-GUETTET Jeannie
VIGNIER Georges

MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

BRASSOUD Martine pouvoir à
Claude GAILLARD

DUNAND-CHATELLET David pouvoir à
Marc BRACHET

GONZALES Florence pouvoir à
Julien PORTIER

JOSSERAND Stéphanie pouvoir à
Hervé BOURNE

LUCIANI Michel pouvoir à Sébastien
SCHERMA

MAURICE Charline pouvoir à Yves
CREPEL

PORTIER Jean Pierre pouvoir à
Jacques DALEX

EXPOSE

Monsieur Philippe CHAPPET, Vice-président en charge du Développement Touristique et de l'attractivité du territoire Vu l'article L 300-2 du code de l'urbanisme expose à l'assemblée :

Vu la délibération n°28/2020 en date 27 février 2020,

Vu la concertation préalable concernant le projet de Pôle Touristique des Sources qui s'est déroulée du 14 octobre au 14 décembre 2022,

Il demande au Conseil Communautaire :

- De constater que la concertation préalable qui s'est déroulée selon les modalités mises en place dans la délibération du 27 février 2020,
- D'arrêter le bilan de la concertation présenté dans le document ci-annexé,

- D'autoriser le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la poursuite du projet de requalification de la friche industrielle située sur la commune de Doussard, dit « *Pôle Touristique des Sources du Lac d'Annecy* ».

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Constata** que la concertation préalable qui s'est déroulée selon les modalités mises en place dans la délibération du 27 février 2020,
- **Arrête** le bilan de la concertation présenté
- **Autorise** le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la poursuite du projet de requalification de la friche industrielle située sur la commune de Doussard, dit « *Pôle touristique des sources du lac d'Annecy* ».

Résultat du vote :

Votants : 33	Abstention : 0	Exprimés : 33
Pour : 33	Contre : 0	

FAVERGES-SEYTHENEX, le 07 MARS 2023

Le Secrétaire de séance,
M. Julien PORTIER



Le Président
M. Jacques DALEX



Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le :
Date de mise en ligne : 07 MARS 2023

Copie(s) interne(s) :
- AMENAGEMENT (P. GOY)

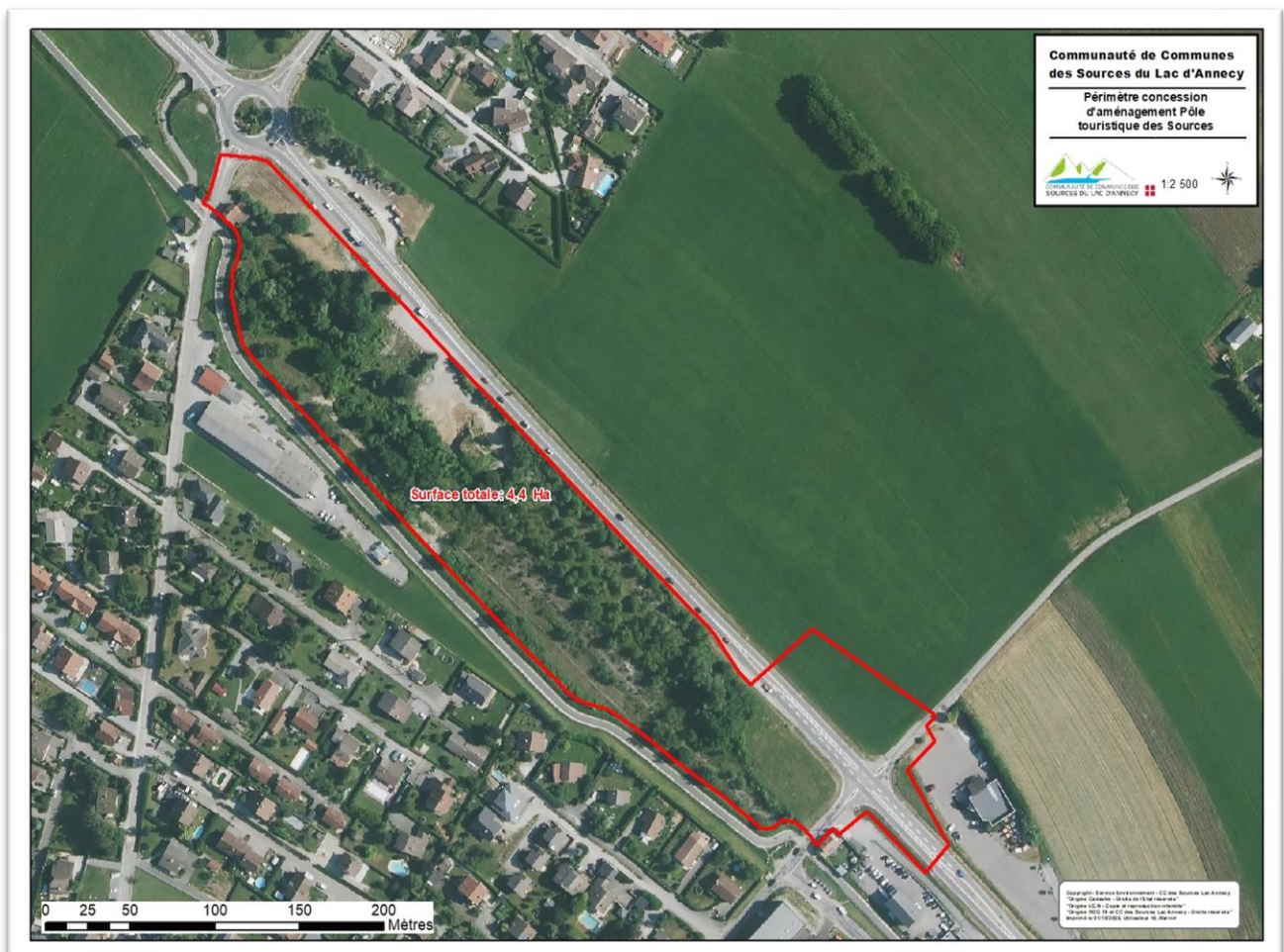
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Bilan de la concertation publique préalable portant sur la requalification d'une ancienne friche industrielle sur la commune de Doussard

Projet de Pôle Touristique des Sources du lac d'Anney



Contexte

La communauté de communes des sources du lac d'Annecy a identifié en 2016 dans son Plan Local d'Urbanisme intercommunal une orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur de l'ancienne gare de Doussard.

La collectivité est compétente pour mener cette opération d'aménagement entrant dans le cadre d'un développement touristique. Le projet de pôle touristique consiste à créer un outil de développement touristique qui doit faciliter et fluidifier l'accueil des différents publics ainsi que proposer une meilleure organisation des déplacements sur le territoire de par sa visibilité et sa commodité de desserte.

Dans le but d'informer le public dès la phase d'élaboration du programme, le Conseil Communautaire par délibération n°28/2020 du 27 février 2020 a autorisé le Président à lancer une concertation préalable au futur projet d'aménagement et de requalification de l'ancienne friche industrielle et définit les modalités de participation du public.

Le présent document présente le bilan de la concertation concernant le projet de requalification et de valorisation dudit site.

Objectifs généraux de la participation

La concertation préalable intervient en amont d'une opération d'aménagement, elle vise à permettre un débat sur l'opportunité, les objectifs, et les principales caractéristiques d'un projet. Des enjeux socio-économiques qui peuvent être associés ainsi que les impacts éventuels de ce projet sur l'environnement et l'aménagement du territoire. La souplesse du dispositif de la participation du public vise à améliorer la qualité de la décision publique et à contribuer à sa légitimité démocratique.

1. Déroulement de la concertation préalable

Trois publications d'avis dans la presse locale sont parues informant des dates et du déroulement de la concertation préalable. Les sites internet de la communauté de communes des sources du lac ainsi que celui de la commune de Doussard ont publiés également cet avis.

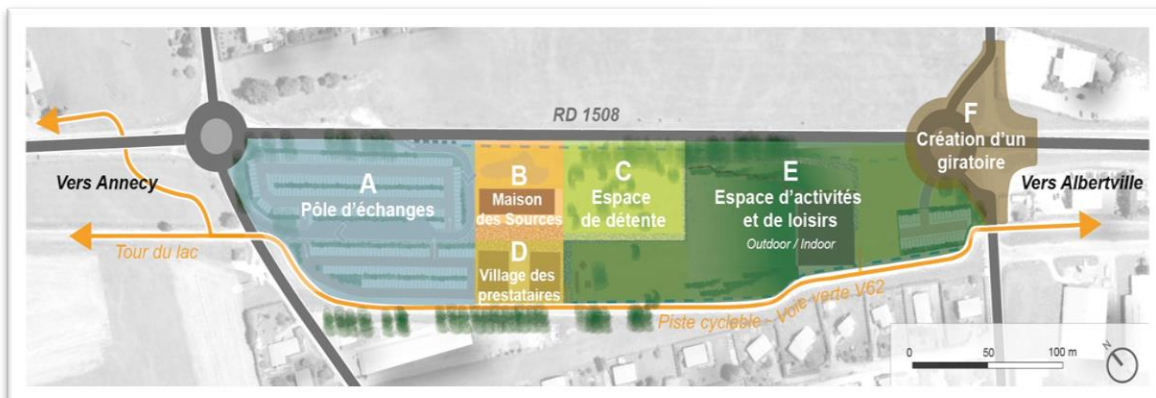
Avis affichés également sur les panneaux lumineux de la commune de Doussard et de la commune de Faverges-Seythenex. Enfin, l'affichage sur le site même du projet, et sur du mobilier urbain situé à proximité (arrêt bus ligne 51).

2. Modalités de la concertation

Un dossier de concertation a été mis à disposition du public du 14 octobre 2022 au 14 décembre 2022 inclus.

Une visite commentée du site a été organisée le samedi 14 octobre 2022 entre 08h30 et 12h00.

Des registres d'observations déposés en mairie de Doussard et au siège de la communauté de communes ainsi qu'une adresse mail dédié concertation@cc-sources-lac-annecy.com étaient à la disposition du public.



3. Participation du public

La visite du site programmée le samedi 14 octobre 2022 a démarré vers 9h30 environ. Elle a permis de préciser le lieu d'implantation des différents « modules » envisagés ainsi que du projet de giratoire qui sera situé à l'entrée de la zone d'activité des Vernays.

Une trentaine de personnes dont le Président de la communauté de communes, trois maires du territoire, trois conseillers communautaires, un conseiller municipal étaient présentes au long de la matinée.

Au cours de la visite et lors des différents temps d'échanges, les thèmes suivants ont pu être abordés :

- Historique de la friche,
- Ambition touristique du projet, à cet égard, plusieurs administrés ont fait valoir leur souhait de prévoir un projet permettant d'associer les acteurs locaux culturels et la création d'un lieu de vie et de rencontre pour les habitants de la CCSLA,
- La création d'un pôle d'échanges en entrée de site,
- La question de la création d'un parc relais a été abordée à plusieurs reprises par les administrés présents sur le site, la pratique du co-voiturage sur les parkings à proximité,
- L'intérêt pour le regroupement d'activités touristiques,
- Le questionnement concernant l'activité touristique et sportive qui sera accueillie au sein de l'espace privé au sud pour lequel un appel à manifestation d'intérêt sera lancé,

Plusieurs administrés ont questionné les modalités de sélection de l'opérateur et de gestion de cet espace. Il a pu être expliqué que la CCSLA demeurant propriétaire du foncier, elle conservera nécessairement un droit de regard sur l'activité qui sera exercée. Le cahier des charges qui servira de cadre à la procédure d'appel à manifestation d'intérêts permettra de cadrer les offres et de préciser les attentes de la CCSLA, selon des critères définis.

- Le sort dévolu à l'ancienne maison du garde barrière, à savoir sa démolition,
- Plusieurs administrés ont mis en avant le fait que la programmation d'une réunion supplémentaire pourrait être pertinente sur un temps moins contraint (week-end par exemple) afin de permettre la venue du plus grand nombre.

Six dépositions inscrites dans les registres mis à disposition, un courrier, sept messages électroniques et quinze « post face-book » ont été enregistrés.

Les contributions font apparaître un seul avis défavorable, des avis plutôt favorables et souvent force de propositions ainsi que des avis qui marquent une certaine inquiétude et des questionnements.

4. Approche qualitative des avis exprimés

Les remarques issues de la concertation peuvent se répartir entre de l'inquiétude, de la satisfaction, des questionnements et de nombreuses propositions.

Les inquiétudes principales des riverains du secteur portent sur le nombre et les volumétries des constructions, les nuisances supplémentaires qui se rajouterait à la zone d'activités des Vernays, l'artificialisation des sols, le manque de communication avec la population, la taille du parking véhicules et sa sécurisation, d'une manière générale la circulation entre les sites (pôle des sources, plage, aire de vol libre).

Les satisfactions, les plus citées sont la réalisation d'un futur rond-point, l'ambition environnementale et le développement durable du projet avec une incitation à aller encore plus loin, un projet qui profiterait également aux habitants, avec une demande d'ambition encore plus élevée,

Les questionnements, la taille du parking interroge, s'agit-il d'un parking relais, le stationnement vélo semble insuffisant, dans quelle mesure les habitants profiteront ils du projet,

Les propositions, mettre un service de proximité (boulangerie), proposer d'autres services à la population (distributeur de billets), en direction des plus jeunes, une aire de jeux, un pumtrack, sur l'aménagement, il est demandé de conserver les espaces plantés le long de la route départementale 1508, d'en créer de nouveaux, la friche, en elle-même peut être porteuse d'intérêt en matière de paysage, au sujet des futures constructions aller vers des bâtiments passifs (isolation contre le froid, protection du soleil) qui représente un attrait supplémentaire pour les

visiteurs, créer une maison de l'habitat, implanter des toilettes sèches, des ombrières photovoltaïques sur les parkings, conserver la garde-barrière.

5 Conclusion

Le seul avis négatif de cette concertation fait référence à du bétonnage, de la destruction du paysage. Les représentants des riverains qui n'ont pu assister à la visite du site le 14 octobre 2022 ont été reçu à leur demande par le Vice-président au tourisme et à l'attractivité du territoire, le 20 janvier 2023. Outre la satisfaction du projet de rond-point, souhaité depuis de nombreuses années, les explications du fonctionnement du site par M. le Vice-président ont plutôt rassurés les interlocuteurs. Des questions sur la gestion du parking et sur le devenir de la maison du garde-barrière sont posées. Le souhait que ce lieu soit aussi un lieu d'information pour les habitants est évoqué.